



Envoyé en préfecture le 13/11/2018  
Reçu en préfecture le 13/11/2018  
Affiché le 13/11/2018  
ID : 034-213402704-20181113-77\_2018SG-DE

## DELIBERATION 2018-77

LE HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. CLAMOUSE A. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme MAUREL P. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme BADOUIN E. - M. RIO F. - M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme OMS ML. procuration à M. MERLIN D. - Mme AURIAC A. procuration à Mme MASANET C. – Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

**ABSENTS EXCUSES** : M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

**ABSENTS** : Mme SALOMON M-L. – M. CARABASSE P.

Madame Isabelle FASSIO a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET** : Subventions aux coopératives scolaires pour l'organisation de sorties et séjours scolaires

Madame le Maire indique que la ville de Saint Jean de Védas a la volonté de contribuer financièrement à l'organisation des sorties et séjours scolaires initiés directement par les enseignants dans le cadre de leur projet pédagogique.

En effet, les sorties et séjours scolaires sont un véritable instrument pédagogique, réunissant des compétences et acquisitions diversifiées, offrant aux enfants de réelles possibilités de progression et de connaissances nouvelles.

Les projets subventionnés concernent les séjours découvertes type classe verte ou classe de ski, les sorties scolaires à la journée à caractère culturel ou de loisir ainsi que les stages sportifs.

L'aide octroyée finance l'ensemble des dépenses relatives à la sortie ou au séjour y compris le transport.

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 26,38 € par élève de classe maternelle et 66,16 € par élève de classe élémentaire.

Au titre de l'année scolaire 2018-2019, les subventions octroyées aux coopératives scolaires pour l'organisation des sorties et séjours scolaires se décomposent de la façon suivante :

#### Coopératives scolaires maternelles

René Cassin :	112 enfants X 26,38 € = 2 954.56 €
Louise Michel :	138 enfants X 26,38 € = 3 640.44 €
Les Escholiers :	142 enfants X 26,38 € = 3 745.96 €

#### Coopératives scolaires élémentaires

Alain CABROL :	182 enfants X 66,16 € = 12 041.12 €
Louise Michel :	162 enfants X 66,16 € = 10 717.92 €
Les Escholiers :	245 enfants X 66,16 € = 16 209.20 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2018

Reçu en préfecture le 13/11/2018

Affiché le

13 NOV. 2018

ID : 034-213402704-20181113-77\_2018SG-DE

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- ACCORDE les subventions aux coopératives scolaires selon les modalités exposées ci-dessus pour l'organisation des sorties et séjours scolaires ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget 2018.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint-Jean de Védas

